

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Jean-Baptiste PUSSIN



PORTES OUVERTES 2025

Définition du métier

- ▶ L'infirmier.e Diplômé.e d'État (IDE) assure la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles et des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique. L'infirmier.e évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe de personnes et analyse les situations de soins.
- ▶ Sur prescription médicale ou en adéquation avec son rôle propre, l'infirmier.e prodigue des soins dans les domaines curatifs, préventifs et de l'éducation à la santé. Ses compétences concernent aussi les domaines de la formation ou de l'encadrement.

NIVEAU 6 licence, licence pro

- ▶ Le niveau 6 atteste la capacité à analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique, à formaliser des savoir-faire et des méthodes et à les capitaliser.
- ▶ Les diplômes conférant le grade de licence sont classés à ce niveau du cadre national



Accès à la formation

Pour les bacheliers ou équivalents - admission *via* Parcoursup :

- ▶ - Avoir 17 ans révolus le 31 décembre de l'année d'entrée en formation ;
- ▶ - Être titulaire du baccalauréat français ou autre titre équivalent ;
- ▶ - Pour les élèves de terminale : attestation de réussite au bac français ;
- ▶ - Être titulaire d'un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU) ou d'une attestation de réussite à l'examen spécial d'accès au baccalauréat français (ESEU).

Autres candidats relevant de la formation professionnelle continue

- ▶ Avoir cotisé au moins 3 ans à un organisme de protection sociale en France.
- ▶ - Un entretien de 20 min portant sur l'expérience professionnelle (remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations ainsi que les capacités à valoriser son expérience professionnelle) / 20 points.
- ▶ - Une épreuve écrite d'une heure / 20 points :
 - ▶ - Une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social d'une durée de 30 min / 10 points.
 - ▶ - Une sous-épreuve de calculs simples d'une durée de 30 min / 10 points.
- ▶ Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.
- ▶ Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40.

La Formation

Le programme de Formation pour les infirmiers (arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier) nécessite un partenariat avec l'université de Paris Cité et 15 IFSI (St-Joseph, Ste-Anne, Les Diaconesses, Nanterre, Saint Louis, Louis Mourier, Eaubonne, Pontoise, Gonesse, Beaujon, Bichat, Beaumont sur Oise, Argenteuil, La croix Saint Simon).

▶ **3 ans soit un total de 4 200 heures :**

▶ - Formation théorique de 2 100 heures (cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1 050 heures) et travail personnel guidé (300 heures) ;

▶ - Formation clinique de 2 100 heures en stages ;

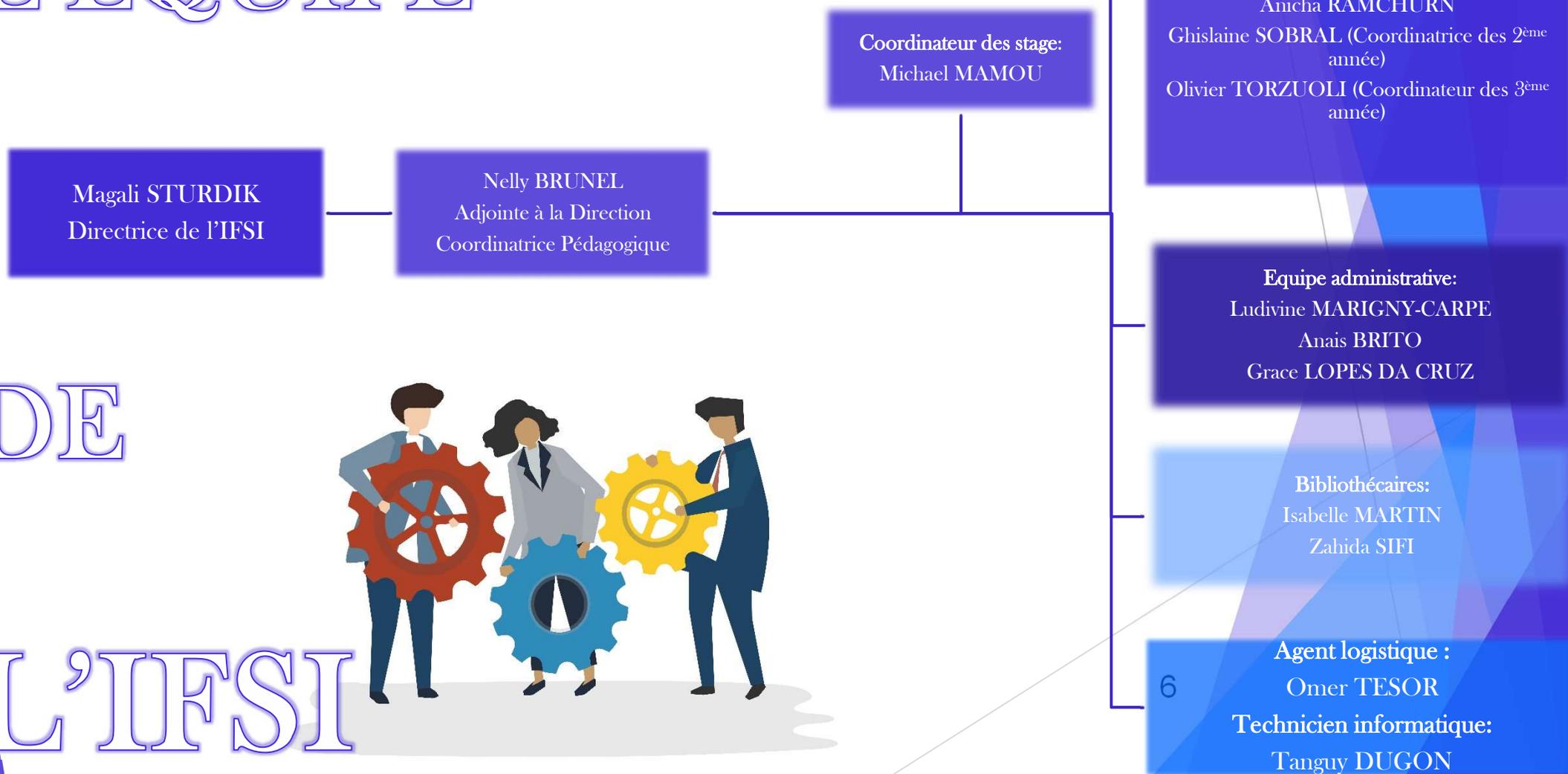
▶ - Travail personnel complémentaire estimé à 900 heures ;

▶ - 28 semaines de congés (12 semaines par année).



L'ORGANIGRAMME

L'EQUIPE

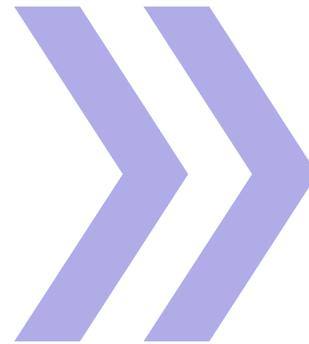


LE CONTENU DE LA FORMATION

La formation en soins infirmiers couvrent 6 domaines correspondants 59 UE

- * Sciences humaines, sociales et droits
- * Sciences biologiques et médicales
- * Sciences et techniques infirmières
Fondements et méthodes
- * Sciences et techniques infirmières
Interventions
- * Intégration des savoirs et posture
professionnelle infirmière
- Méthodes de travail (CM, TD, TP et TPG)

Ces enseignements se font à partir de situations de soins qui vont permettre de créer chez l'apprenant les conditions de visibilité et de construction des compétences



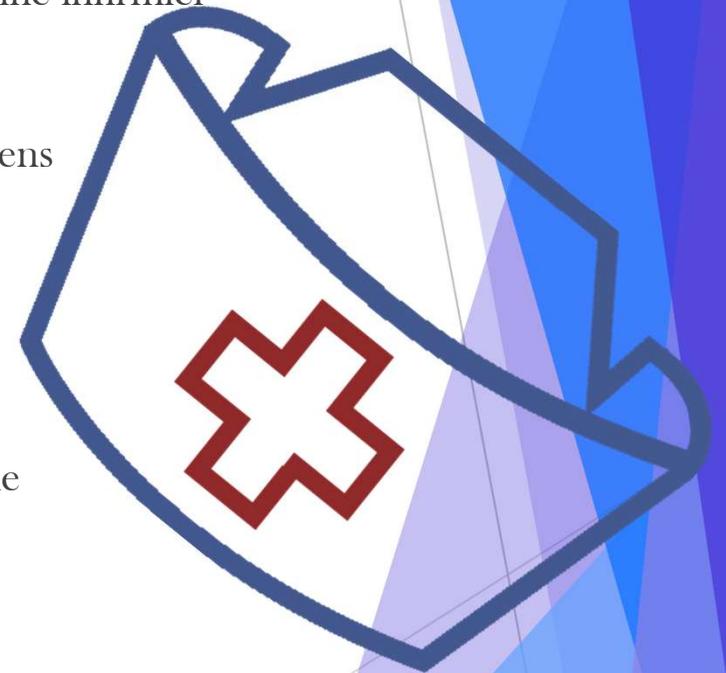
L'approche par compétences va favoriser l'acquisition de savoirs, combinés entre eux et mobilisables pour la prise en soin des situations diversifiées dans le but de comprendre, agir et transférer

Objectif :

La professionnalisation

LES 10 COMPETENCES INFIRMIERES:

- ▶ C1 Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- ▶ C2 Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- ▶ C3 Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- ▶ C4 Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- ▶ C5 Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- ▶ C6 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- ▶ C7 Analyser la qualité des soins et **améliorer** sa pratique professionnelle
- ▶ C8 Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- ▶ C9 Organiser et coordonner des interventions soignantes
- ▶ C10 Informer et former des professionnels et des personnes en formation



La formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier vise l'acquisition de compétences pour 8 répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri professionnalité.

VALIDATION D'ENSEIGNEMENTS

- ▶ En fonction du cursus de l'étudiant, des unités d'enseignement peuvent être validées à l'entrée en IFSI sur présentation d'un dossier (modalités données à la pré rentrée).

Ces demandes sont analysées en section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

- ▶ Les unités d'enseignement se valident par un examen final à chaque semestre.
- ▶ La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens (ECTS) répartis entre la théorie et la clinique et après passage en commission d'attribution des crédits.
- ▶ La nature et les modalités de l'évaluation sont fixées pour chacune des unités d'enseignement dans le référentiel de formation.

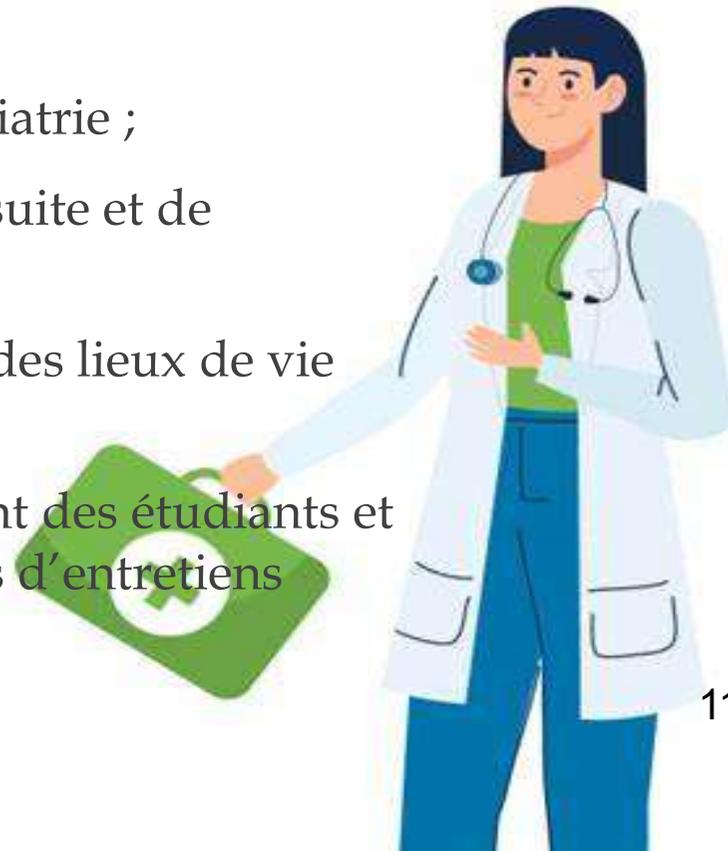
LES EVALUATIONS

- ▶ L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation (si note supérieure ou égale à 9/20)
- ▶ Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation.
- ▶ Les évaluations théoriques peuvent être sous forme :
 - De QRM (questions à réponses multiples)
 - De QRU (questions à réponse unique)
 - D'un oral
 - Travail écrit d'analyse de situation de clinique

Les modalités d'acquisition des unités d'enseignement et compensation vous seront expliquées le jour de la rentrée et un référentiel de formation vous sera distribué

FORMATION CLINIQUE

- ▶ 1e année : 15 semaines
- ▶ 2e année : 20 semaines
- ▶ 3e année : 25 semaines
- ▶ **4 typologies de stages :**
 - ▶ – Soins de courte durée ;
 - ▶ – Soins en santé mentale et en psychiatrie ;
 - ▶ – Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation ;
 - ▶ – Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie (domicile, travail, école).
- ▶ Un tuteur assure un accompagnement des étudiants et évalue leur progression en stage lors d'entretiens réguliers.



STAGES

► Responsabilité civile

- Obligatoire et en cours de validité à l'entrée en formation

► Vaccinations

- Les étudiants en IFSI doivent être immunisés contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la tuberculose et la COVID 19 .

► Tenue professionnelle pour le stage

- L'achat d'un trousseau est à la charge de l'étudiant.
- Chaque tenue est nominative.
- Le trousseau se compose de 5 tenues (tunique et pantalon) et d'une paire de chaussures conforme à la réglementation des hôpitaux.
- L'étudiant en soins infirmiers a la responsabilité de l'entretien de sa tenue de stage.
- Le coût du trousseau est d'environ 100 € pour 5 tenues dont le montant est à acquitter auprès de l'organisme fournisseur.



LA DIPLOMATION

- ❖ La formation doit répondre à une finalité professionnelle et permettre des passerelles dans la perspective du dispositif LMD, c'est pourquoi elle est déclinée en 180 ECTS (crédits européens).
- ❖ **DIPLOME D'ETAT INFIRMER + GRADE LICENCE**





Erasmus +



L'IFSI Jean Baptiste PUSSIN a obtenu la charte **ERASMUS +** en octobre 2015.

Les étudiants bénéficient de stages en Europe et à l'international depuis la rentrée universitaire 2016/2017.

Cette ouverture européenne s'inscrit dans une réflexion globale de formation et dans le respect des valeurs de l'IFSI Jean Baptiste PUSSIN.

Cette nouvelle étape se fera en collaboration avec les Hôpitaux Paris Est Val de Marne, et le département universitaire en sciences infirmières (DUSI) de [L'Université Paris Cité](#).

En retour, et à la demande de nos partenaires, nous accueillerons des étudiants entrants au sein des Hôpitaux Paris Est Val de Marne .

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

- ▶ Depuis la rentrée 2015, nous avons créé une section Sportifs de Haut Niveau, en partenariat avec



- ▶ La formation est adaptée en fonction des contraintes du calendrier sportif et se fait sur 6 ans minimum.



LES DEBOUCHES

- ▶ Ils sont très variés, permettant de répondre à tous les projets professionnels:
 - Hôpitaux, (les différents services de soins)
 - Cliniques, centres de rééducation
 - Etablissements scolaires
 - Centres de soins, dispensaires, associations, centres de prévention
 - Exercice libéral (après 2 ans d'expérience)
 - Maisons de retraite
 - Entreprises
 - Armée, Sapeurs Pompiers, humanitaire...
 - Spécialisations (IPA,IBODE,IADE,PUER)
- ▶ Le Diplôme d'Etat d'infirmier(e) délivré en France permet d'exercer dans les pays de l'Union Européenne.
- ▶ Accès à la licence parcours sciences infirmières

LES SPECIALISATIONS

(Accès par concours ou par V.A.E.)

▶ Puéricultrice

1 an de formation

La formation peut suivre immédiatement l'obtention du D.E.

▶ Infirmier(e) anesthésiste (IADE)

2 ans de formation

Ne peut se faire qu'après 2 années d'exercice professionnel infirmier.

▶ Infirmier(e) de bloc opératoire (IBODE)

18 mois de formation

La formation peut se suivre immédiatement l'obtention du D.E.

DOCUMENTATION

- ▶ Un centre de documentation est mis à disposition des étudiants en soins infirmiers. Il est commun à l'IFSI et à l'ENKRE (école de kiné).
- ▶ Une visite guidée est prévue où vous seront expliqués l'organisation et le fonctionnement.
- ▶ Horaires de la bibliothèque :
 - Lundi, mardi et jeudi : 9h00 - 18h00
 - Mercredi : 9h00 - 17h30
 - Vendredi : 9h00 - 16h00



SALLES DE COURS



LES OUTILS POUR LA FORMATION

- ▶ En conformité avec le programme national pour la sécurité des patients, l'IFSI s'est doté de matériels et a formé ses cadres formateurs pour assurer des ateliers de simulation en santé, sous différentes formes :
 - ▶ Mannequin,
 - ▶ Patients standardisés,
 - ▶ Matériel de démonstration.
- ▶ Ces méthodes d'apprentissage font partie intégrante du projet pédagogique et s'inscrivent dans différentes unités d'enseignement.
- ▶ Les IFSI du groupement sont inscrits dans le **projet de simulation en santé** en partenariat avec le département santé de l'Université Paris Cité. La simulation permet aux étudiants d'acquérir de l'expérience grâce à la reproduction de gestes et à la mise en situation.

AIDES PECUNIAIRES AUX ETUDIANTS - 1/2

► INDEMNITES DE STAGES

Des indemnités sont versées par semaine de stage à raison de :

36 Euros pour la 1ère année

46 Euros pour la 2ème année

60 Euros pour la 3ème année

Les frais de déplacement pour se rendre en stage sont remboursés sur la base des transports en commun ou indemnités kilométriques.

► POSSIBILITES DE BOURSES D'ETAT

La bourse d'état constitue une aide financière accordée aux étudiants dont les revenus familiaux ou personnels sont insuffisants (critère: quotient familial).

L'attribution des bourses est gérée par le conseil Régional.

Pour plus d'informations, consultez le site: www.iledefrance.fr

AIDES PECUNIAIRES AUX ETUDIANTS - 2/2

► DES AIDES SPECIFIQUES AUX SALARIES / LA FORMATION CONTINUE

Dans le cadre de la formation continue, chaque année, quelques candidats ayant une expérience professionnelle peuvent bénéficier, par l'intermédiaire de leur employeur, d'un financement (maintien du salaire) soit au titre de la promotion sociale, soit au titre de la formation professionnelle.

Le Conseil Régional du lieu de l'IFSI peut également contribuer à ce financement.

► DES AIDES SPECIFIQUES AUX DEMANDEURS D'EMPLOI

Le Conseil Régional peut contribuer au financement des études, notamment pour les candidats demandeurs d'emploi, pour lesquels un nombre de prises en charge est décidé chaque année.

• DES CONTRATS D'ALLOCATIONS D'ETUDE

L'établissement peut proposer une allocation d'étude à partir de la deuxième année après étude du dossier de l'étudiant.

AVANTAGES

Repas.

Les étudiants ont accès au self de l'hôpital pendant les périodes de cours et de stages au sein de l'établissement. L'accès se fait par le biais d'une carte nominative pour tous les étudiants : le coût repas est aligné sur le tarif C.R.O.U.S. (3,30 euros), 1 euro pour les boursiers

Assurance risque professionnel et responsabilité civile.

Cette assurance est prise en charge par l'établissement. Elle ne se substitue pas à l'attestation d'assurance responsabilité **individuelle** que vous devez fournir tous les ans à la rentrée scolaire et à la date d'échéance si renouvellement en cours d'année.

3 ans plus tard...



Institut de Formation en Soins Infirmiers

Jean-Baptiste PUSSIN



12/14 rue du Val d'Osne
94410 SAINT-MAURICE
☎ : 01 43 96 60 59

✉ : ifsi@ght94n.fr
@ : www.hpevm.fr